

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

UNE INFIRMIÈRE DÉCOUVRE LE CORPS DE SON PATIENT LARDÉ DE COUPS DE COUTEAU

Le corps sans vie d'un homme, âgé de 88 ans, a été retrouvé dans sa maison à Masnuy-Saint-Jean (Belgique). C'est son infirmière à domicile qui a fait la macabre découverte en venant lui rendre visite. Une autopsie a été pratiquée et a révélé qu'Yvon, la victime, a été massacré à coups de couteau. Son meurtrier s'est littéralement acharné sur lui. Une enquête a été ouverte afin de retrouver le ou les auteurs des faits.

UN ENFANT VOLE LE PISTOLET DE SA MÈRE ET BRAQUE UN SUPERMARCHÉ

Un enfant résidant à Palm Beach (Etats-Unis), a volé le pistolet de sa maman qui se trouvait dans son sac à main. Muni d'un casque de moto, le garçon, âgé de 8 ans, est entré avec l'arme dans un supermarché, s'est promené dans les rayons avant de braquer le caissier en lui demandant la caisse. Mais l'employé du magasin n'a pas eu peur. Il lui a arraché son arme et l'a maîtrisé : "Je l'ai attrapé, j'ai tordu son poignet et je me suis emparé de l'arme". Le petit a ensuite été emmené dans le bureau du responsable, qui a appelé la police. La mère, arrivée au commissariat peu après, a bien du mal à expliquer le geste de son fils. "Quand j'ai attrapé mon sac à main, je me suis rendu compte qu'il était très léger, et qu'il devait me manquer quelque chose. C'est là que j'ai réalisé que mon arme n'était plus à sa place". Le petit, libéré, n'a plus le droit de s'approcher du magasin, et devra subir des tests pour évaluer sa santé mentale.

APRÈS UNE DISPUTE, UN HOMME SORT PRENDRE L'AIR ET FAIT UNE CHUTE DE 15 MÈTRES

À Cantaron (France), après une violente dispute, un jeune homme de 25 ans a quitté le domicile de ses grands-parents pour se calmer et prendre l'air. Mais, en marchant dans la nuit noire sur le chemin de Tardieu, il a trébuché dans le vide et a fait une chute d'une quinzaine de mètres. Celle-ci a été amortie par les arbres. Il a fallu 17 pompiers du Groupement de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux pour le récupérer. Polytraumatisé, la victime a été transportée à l'hôpital où elle se trouve dans un état très critique.

Rassemblés par JNE

Peine adoucie pour le pyromane

Serge YACKELE MIHINDOU
Port-Gentil/Gabon

ACCUSÉ d'avoir incendié volontairement les maisons de sa belle-famille, Gilles Davy Maganga revient de loin, ayant bénéficié des circonstances atténuantes de la part de la Cour criminelle de Port-Gentil. Les faits se sont produits en janvier 2019. Maganga apprend le décès d'un de ses enfants qui est, contre sa volonté, en garde chez sa belle-mère, au village Mboundou, dans le district de Ndougou. Furieux, le père inconsolable prend sa machette et deux bonbonnes remplies d'essence, puis se rend à Mboundou. Y étant, il demande qu'on lui explique les circonstances précises du décès de sa fille. Mais à la place des explications sollicitées, sa belle-mère lui demande de se calmer. Maganga ne répond plus de rien, surtout qu'il a trouvé le corps de la défunte gisant sur une feuille de tôle.

Sur ces entrefaites, il donne à sa belle-mère deux coups sur le dos à l'aide du plat de la machette, avant de la gifler. Dans un dernier sursaut de survie, la dame prend la fuite. Son mari vient à la rescousse, armé d'un gourdin, qu'il frappe à deux reprises sur l'agresseur de beau-fils. Celui-ci riposte en lui administrant des coups toujours à l'aide du plat de la machette. Le beau-père, craignant le pire, prend à son tour la fuite, rejoignant sa conjointe dans la brousse.

Ils sont suivis par tous les autres habitants du village, abandonnant le cadavre avec Maganga en furie. Dans cette débandade générale, ce dernier asperge les maisons de sa belle-famille d'essence et y met le feu. Puis, il regagne le bercail. Quelques jours plus tard, les victimes estent en justice. L'agresseur est arrêté et placé sous mandat de dépôt.

Traduit devant la Cour dernièrement, au terme des débats contradictoires, Maganga a été déclaré coupable des faits mis à sa charge, puis condamné à 5 ans de réclusion criminelle dont 4 avec sursis, et une amende de 50 000 francs.

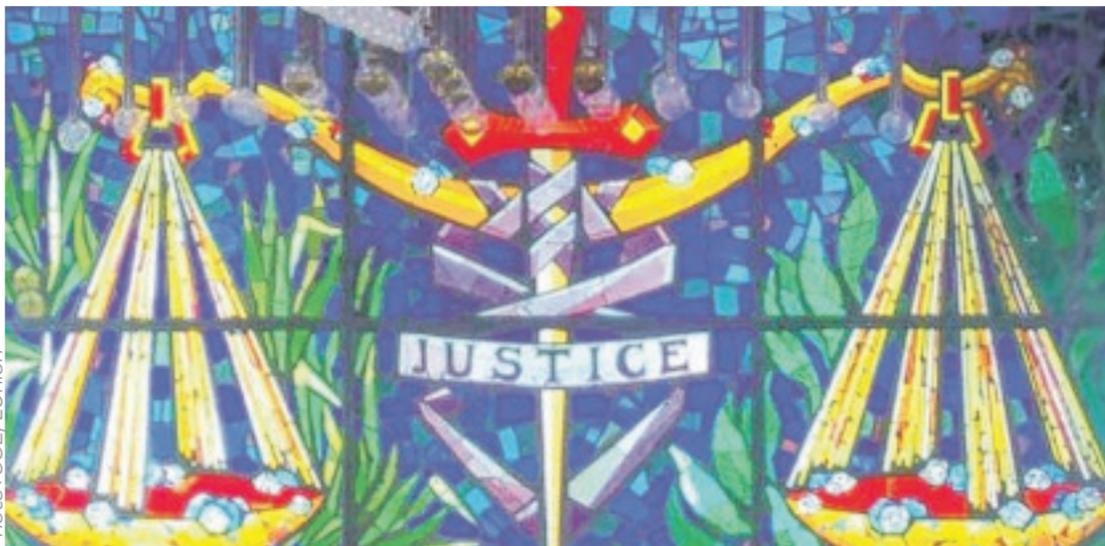


Photo: COE/L'Union

La Cour a accordé des circonstances atténuantes à Maganga.

Deux individus au Château pour trafic de drogue

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

L'ANTENNE provinciale de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad), à Port-Gentil, vient de mettre la main sur deux individus soupçonnés de consommation et de trafic de cocaïne et d'héroïne. Il s'agit du Camerounais Albert Kamga alias Tonton, 36 ans, et du Nigérian Augustin Owa alias Tarzan, 48 ans.

Les faits qui leur valent des ennuis judiciaires se sont déroulés dans la journée du 18 mars dernier. Les limiers de l'Oclad sont alertés par une source digne de foi de ce que Kamga menerait de louches activités. Une fois sur les lieux, ils surprennent effectivement celui-ci en flagrant délit de possession d'une demi-capsule de cocaïne et de 21 conditionnements d'héroïne. Kamga n'étant qu'un détaillant, les enquêteurs élaborent un subterfuge pour arrêter son fournisseur. Ils sollicitent la collaboration du Camerounais qui le joint au téléphone pour une nouvelle commande.

Photo: Jean Paulin Allogho



Kamga et Owa sont dans de sales draps.

Rendez-vous est donc pris à la hauteur de la route en pavés de Balaran. Dès que Owa s'est pointé avec la marchandise (une demi-capsule d'héroïne et un conditionnement de cocaïne), les policiers, qui l'attendaient avec Kamga sur les lieux, interpellent le présumé dealer. Auditionné à son tour, le Nigérian dira qu'il se ravitaille auprès de son compatriote Michaël, commerçant exerçant à l'ancienne Gare-routière de Libreville. Et déclare aux agents

ignorer son contact téléphonique et son lieu d'habitation. Présentés, quelques jours plus tard, devant le procureur de la République, Kamga et Owa, après audition, ont été placés sous mandat de dépôt à la prison du Château, où ils avaient déjà séjourné pour des faits similaires. Le premier de novembre 2017 à mars 2019, et le second de 2017 à 2018. Autrement, ce sont deux récidivistes qui renouent avec l'univers carcéral.